

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1402

présenté par

M. Door, M. Lurton, M. Cherpion, Mme Bonnivard, Mme Lacroute, Mme Corneloup, Mme Valentin, M. Quentin, Mme Tabarot, Mme Levy, M. Kamardine, M. Sermier, M. Hetzel, M. Grelier, Mme Louwagie, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bazin, M. de Ganay, M. Perrut, M. Abad, Mme Anthoine, M. Boucard, M. Reda, M. Dive et M. Viala

-----

**ARTICLE 17**

Supprimer l'alinéa 37.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa de l'article 17 traite des exonérations de charges pour les jeunes entreprises innovantes.

A ce titre, il prévoit une nouvelle dérogation au principe de compensation.

En cohérence avec les autres amendements prévu pour supprimer les non-compensations, cet amendement prévoit de supprimer cet alinéa de l'article 17 afin que le droit commun s'applique.